

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 13

L'an deux mil vingt-trois le vingt-huit février à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 23/02/2023, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Florian CHAYS, Cécile DUPARC, Céline TARDY, Vincent RONAT, conseillers.

Procurations : Jonathan DUPARC à Michel MERMIN et Phil FURHMANN à Philippe SAUTIER.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Le compte-rendu du 31 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Aménagement d'un terrain multisports et d'une piste modulaire de pumptrack (marché n°202266) – Attribution

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique, par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 12 janvier 2023 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil de la Collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 13 février 2023 à 13h00.

Les différents lots de la consultation sont les suivants :

- Lot 01 : Terrassement et fondation de la plateforme
- Lot 02 : Enrobés
- Lot 03 : Fourniture et pose du terrain multi-sport
- Lot 04 : Fourniture et installation d'un pumptrack
- Lot 05 : Fourniture et installation de mobilier urbains de loisirs

11 plis sont parvenus dans le délai imparti. Aucun pli n'est parvenu pour le lot n°05 Fourniture et installation de mobilier urbains de loisirs. L'analyse des offres a été réalisée par les services de la Commune conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation.

Au vu des résultats de cette analyse et du classement en résultant, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 01 : Terrassement et fondation de la plateforme	BESSION SAS	43 170.00 €
Lot 02 : Enrobés	ENROBALP	19 990.00 €
Lot 03 : Fourniture et pose du terrain multi-sport	JEUX SK8 & MATCH	50 273.00 €
Lot 04 : Fourniture et installation d'un pumptrack	JEUX SK8 & MATCH	38 270.00 €
Lot 05 : Fourniture et installation de mobilier urbains de loisirs	INFRUCTUEUX	

2. Personnel communal – RIFSEEP :

M. le Maire rappelle qu'un projet de délibération pour la revalorisation du régime indemnitaire du personnel communal a été validé lors du conseil municipal du 30 novembre 2022. Il explique que le comité social du CDG 74, lors de sa séance du 23 février 2023, a approuvé, à la majorité, cette proposition. L'assemblée, à l'unanimité, approuve les montants proposés pour chaque groupe de personnel.

3. Personnel communal – Convention de mise à disposition :

M. le Maire explique à l'assemblée qu'un agent technique de la commune de Savigny est actuellement à l'arrêt. Dans ce cadre, M. Nicolas GIROD doit rester sur la commune de Savigny à temps complet pendant toute la durée d'absence de son collègue. La Commune de Jonzier-Epagny doit donc mettre à la disposition de la Commune de Savigny M. Nicolas GIROD, à raison de deux jours par semaine soit 17h30/semaine du 27 février au 31 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention relative à la mise à disposition, de M. Nicolas GIROD sur la commune de Savigny, à raison de deux jours par semaine, soit 17h30, et autorise M. le Maire ou son représentant à la signer

4. Programme local de l'habitat n°3 : avis sur le projet

M. le Maire rappelle que le conseil communautaire du 25 novembre 2019 a approuvé le lancement d'une étude pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) n°3.

Le Conseil Communautaire a arrêté le 30 janvier 2022 le projet de PLH n°3.

A ce stade de la procédure il convient, pour chaque commune membre de la communauté, d'émettre un avis sur le projet de PLH et de délibérer sur les moyens relevant de ses compétences, à mettre en place dans le cadre du projet PLH.

Pour JONZIER-EPAGNY, le programme d'actions fixe les objectifs suivants :

PLH 3 – OBJECTIFS TERRITORIALISES		JONZIER-EPAGNY	CCG
Nombre d'habitants INSEE 2019		847	49 161
Objectif de développement résidentiel global du projet de territoire / PLH 3	Nombre de logements à créer chaque année (projet de territoire)	8	530
	Soit, le nombre de logements à créer pour les 6 ans du PLH	49	3180
Objectif en logement locatif social	Part du locatif social dans la production globale de logements	15%	30.4%
	Soit en nombre de logements locatifs sociaux à créer en 6 ans	7	967
Dont PLAI	Part du PLAI dans le locatif social	0%	30.5%
	Volume de logements pour 6 ans	0	365
Dont PLS	Part du PLS dans le locatif social	20%	20.0%
	Volume de logements pour les 6 ans	2	239
Solde PLUS	Part du PLUS dans le locatif social	70%	30.2%
	Volume de logements pour les 6 ans	5	362
Objectif en BRS	Part du BRS dans la production globale de logements	10%	7.3%
	Soit en nombre de BRS à créer en 6 ans	5	231
Soit objectif total logement social	Part du logement social dans la production globale de logements	25%	38%
	Volume de logements pour les 6 ans	12	1197
Objectif en logement locatif intermédiaire	Part du LLI dans la production globale de logements	10%	9.3%
	Soit en nombre de LLI à créer en 6 ans	5	295

Le projet de PLH sera alors transmis au Préfet.

Le Préfet transmettra le projet de PLH au représentant de l'Etat dans la région, qui saisira pour avis le comité régional de l'habitat. Le cas échéant, le préfet adressera des demandes de modifications suite à l'avis du comité régional de l'habitat dans un délai d'un mois suivant cet avis. La CCG pourra alors délibérer sur ces demandes. Si elles sont acceptées les communes auront à nouveau deux mois pour se prononcer, puis la CCG adoptera le PLH par une nouvelle délibération.

La Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du projet de PLH arrêté par la Communauté de Communes du Genevois.
- Approuve les objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant notre commune.
- Donne un avis favorable sur l'ensemble du projet de PLH (diagnostic, orientations et programme d'actions).
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs de ce PLH.

5. Divers:

5.1 Intercommunalité :

CCG : Dans le cadre du Document d'Orientation Budgétaire, la Communauté de Communes du Genevois propose de valider une augmentation de la fiscalité de façon à faire face à des dépenses importantes liées à la mobilité, la petite enfance et au projet de territoire.

Stéphanie BOURNHONNET note que nous sommes dans une société de consommation toujours plus, plus, plus...on ne cherche plus les réductions.

CERN : Dans le cadre du projet du Futur Collisionneur Circulaire des études vont être menées sur 5 ans sur notre territoire. Des agents habilités du CERN pourraient être amenés à effectuer des prélèvements et des études de sol sur les communes voisines et concernées par ce projet dont celle de Jonzier-Epagny.

Géothermie : Une étude de sols est prévue par la CCG et le SIG, afin d'évaluer la pertinence d'installer de la géothermie sur certains secteurs. Ces prélèvements seront effectués uniquement sur le domaine public des communes du Canton.

EHPAD Les Ombelles : Cette résidence connaît de graves problèmes de personnel et financiers depuis plusieurs années maintenant. On note un déficit de 410 000 € sur 2022, avec sur 62 lits une occupation de seulement 46 lits. Le constat est simple et propre à notre région frontalière et ses écarts de salaires, ainsi le personnel, à peine recruté, part en Suisse. Dans ce cadre une demande de subvention est renouvelée. L'assemblée à l'unanimité, accepte de continuer à verser la somme de 2 €/habitant par commune.

CCG - Service « Politiques contractuelles » : La CCG a créé un nouveau service d'aide aux communes pour le montage des dossiers de demandes de subventions.

Ce pôle, composé d'un agent, propose un service de veille et d'accompagnement mais également un suivi total des demandes de subventions du début à la fin des dossiers. Le paiement de la prestation serait évalué selon les besoins demandés (conseil-orientation / demande/suivi). Coût d'une veille estimé à 2 000 €/an.

Les élus se questionnent sur la pertinence de ce service, un avis sera tranché lors du prochain conseil municipal avec un retour plus précis du fonctionnement.

M. le Maire explique que l'engagement serait de trois ans et que ce service serait un atout dans le cadre notamment du projet de sécurisation de la montée de Vigny. Elle pourrait orienter la commune sur les éventuelles aides auxquelles elle peut prétendre car elle travaille et a été formée exclusivement pour ces montages de dossiers de subventions.

5.2 Projet Jean Cœur promotion / IMOTIS :

M. le Maire rappelle qu'un projet immobilier a été présenté par les promoteurs Jean Cœur et Imotis en face de l'école. Le projet initial, qui comptait 40 logements, a été refusé par la commune. La proposition de baisser le nombre de logements à 23 logements, en septembre dernier, s'avère également impossible car la modification du PLU en phase finale ne serait pas respectée.

A l'unanimité, la commune demande aux promoteurs de présenter un projet immobilier de 12 logements (dont deux ou trois logements sociaux).

M. DA COSTA - Route de Vigny : De multiples travaux ont été effectués et continuent d'être réalisés sans demandes préalables du propriétaire. Malgré une première relance, aucune demande n'a été faite à ce jour, c'est pourquoi, une lettre avec accusé de réception sera effectuée afin que ces nombreuses infractions soient régularisées voire modifiées selon le PLU en vigueur. Le service des impôts en sera également informé.

5.3 Urbanisme – étude des dossiers :

Certificat d'Urbanisme :

Nota Frontière : M. Pierre CHARRIERE : Vente – Chemin du Niez – B 439 et 440 – avis favorable.

Nota Frontière : M. Pierre CHARRIERE : Vente — B 768 – avis favorable.

Nota Frontière/Me BRUGO : B 15, 42 (Les Longues Reisses), 86 (La Grande Vie), 745 (Le Devin) B 127, 128 et 129 – avis favorables.

Nota Frontière/Me BRUGO : Viager DUPARC/DUPARC – 99 Route des Maréchaux - B 324, 325, 336, 337, 1768 et 1770 – avis favorable.

Me TRIVIDIC : vente Hom Style Concept / Jean-Paul MEUNIER – 1 Passage St Sébastien - A 460 – avis favorable.

Déclarations préalables :

MERMIER Sylvie : pose de panneaux photovoltaïques - 300 Route du Champ à la Moine – B 1297 et 1302 – avis favorable.

LEROUX Louise : escalier extérieur déplacé et modification des ouvertures – 1275 Route du Mont – A 245 – demande de pièces complémentaires sur les matériaux, couleur.

LEDUC Christophe : clôture, portail et abri de jardin – 89 Chemin de l'Ancien Réservoir – B 821 - avis favorable.

MARMONT David : clôtures et pergola – 60 Route du Lavoir – B 1019 - Demande de pièces complémentaires (image avant / après – intégration dans le paysage).

MARMONT David : modification des ouvertures et fenêtres de toit – 60 Route du Lavoir – B 1019 – avis favorable.

PANOS Denise : construction d'une véranda – 1281 Route d'Epagny – B 895 – demande de pièces complémentaires – pente de toit non conforme au PLU en vigueur.

TDF : antenne relais de 30 m pour opérateurs de téléphonie – Prés Regoup -. Demande refusée pour cause de mauvaise intégration dans le paysage (Art. 11 – « Aspect extérieur » du PLU).

Modification permis de construire :

LEDUC Christophe : Modification des ouvertures – 89 Chemin de l'Ancien Réservoir – B 821 - avis favorable.

Permis de construire :

Maisons Alain METRAL : Construction de 3 villas individuelles accolées - Route de Novéry – B 1726 – avis défavorable compte-tenu des remarques non prises en compte sur les débords de toit.

Florian HUMBERT : Dans le cadre d'un futur projet de permis de construire d'une maison individuelle, l'assemblée, à l'unanimité, donne son accord au propriétaire pour une autorisation de passage sur la parcelle communale B 1322.

5.4 Social et Communication :

MJC – service jeunesse : M. le Maire rappelle que ce projet consiste en la création d'un service jeunesse (12 à 15 ans) qui pour notre commune serait basé à Minzier. Des précisions restent tout de même à être apportées sur certains points. L'assemblée, émet un accord de principe sur ce projet qui serait conclu pour une période de trois ans.

MJC – Les ptites Vuacheries : cette édition 2023 propose lors d'une soirée du mois de juin un spectacle d'arts de rue, concerts. Le coût s'élèverait à 2 000 € pour les prestations des deux troupes et la tenue de stands buvette et restauration.

La commune émet un accord de principe sur ce projet avec deux conditions :

- La soirée doit avoir lieu le jeudi 29 juin 2023 en même temps que le marché hebdomadaire,
- La nouvelle association des jeunes doit pouvoir y participer en tenant également un stand.

Repas des aînés : Deux propositions de plats seront demandés à M. Fabien JACOB, le pain et le dessert seront pris au Fournil Jonziérois, le fromage à l'épicerie du Vuache et les boissons chez Francisod. Un accordéoniste sera présent pour l'animation.

Chasse aux œufs de Pâques : Elle aura lieu le samedi 15 avril 2023 – réservée aux enfants de 3 à 12 de Jonzier-Epagny.

5.5 : Travaux et Environnement :

Sécurisation Montée de Vigny :

M. le Maire effectue une présentation des coûts estimatifs du projet :

- 1^{ère} tranche : 412 674 € HT.
- 2^{ème} tranche : 419 000 € HT –

Total global : 873 173 € TTC. Une rencontre avec les riverains est prévue courant avril afin d'expliquer le projet.

Rond-point : Un devis a été demandé à la société Naturalis pour un aménagement de plantes vivaces résistantes à la sécheresse. Coût estimé : 2 000 €.

Parterre devant le bâtiment de l'école : plantation de nouveaux végétaux.

Elagage - abattage : Sur le Mont – un devis a été demandé à la Sarl Duparc et Fils – coût estimé : 3 000 €

Divers travaux effectués :

- Raccordement de la toiture du bâtiment communal pour récupérer les eaux de pluie.
- Création de placards de rangement à la mairie.

A prévoir :

Isolation de l'école : compte tenu de la hausse des énergies, ces travaux deviennent essentiels.

Prochaines réunions :

Réunion Budget : 14 mars 2023 à 20h avec la commission Finances.

Prochain CM : Vote du budget : 28 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire
M. MERMIN

Le secrétaire de séance
Philippe SAUTIER

Signé

Signé

